

La légende indique systématiquement l'ensemble des thématiques identifiées sur le territoire intercommunal (par choix de simplification). Toutes les communes ne sont pas pour autant dotées de toutes les thématiques citées ci-après sur leur territoire.

**INFORMATIONS**

-  PPRN zone bleue
-  PPRN zone rouge
-  Zone inondable
-  Contournement Nord d'Ernée
-  Cours d'eau au titre de la Police de l'eau DDT53
-  Aléa tassement sur dépôts miniers
-  Aléa tassement sur travaux de recherche
-  Aléa glissement sur dépôts miniers

**PRESCRIPTIONS**

-  Servitude de projet
-  Orientation d'Aménagement et de Programmation
-  Ensemble végétal à protéger
-  Emplacements réservés
-  Espaces Boisés Classés (EBC)
-  Marges de recul
-  Zones humides
-  Bâtiments susceptibles de changer de destination en zone A et N
-  Haies à protéger en raison de leur rôle hydraulique
-  Haies à protéger en raison de leur rôle paysager
-  Linéaire commercial à protéger

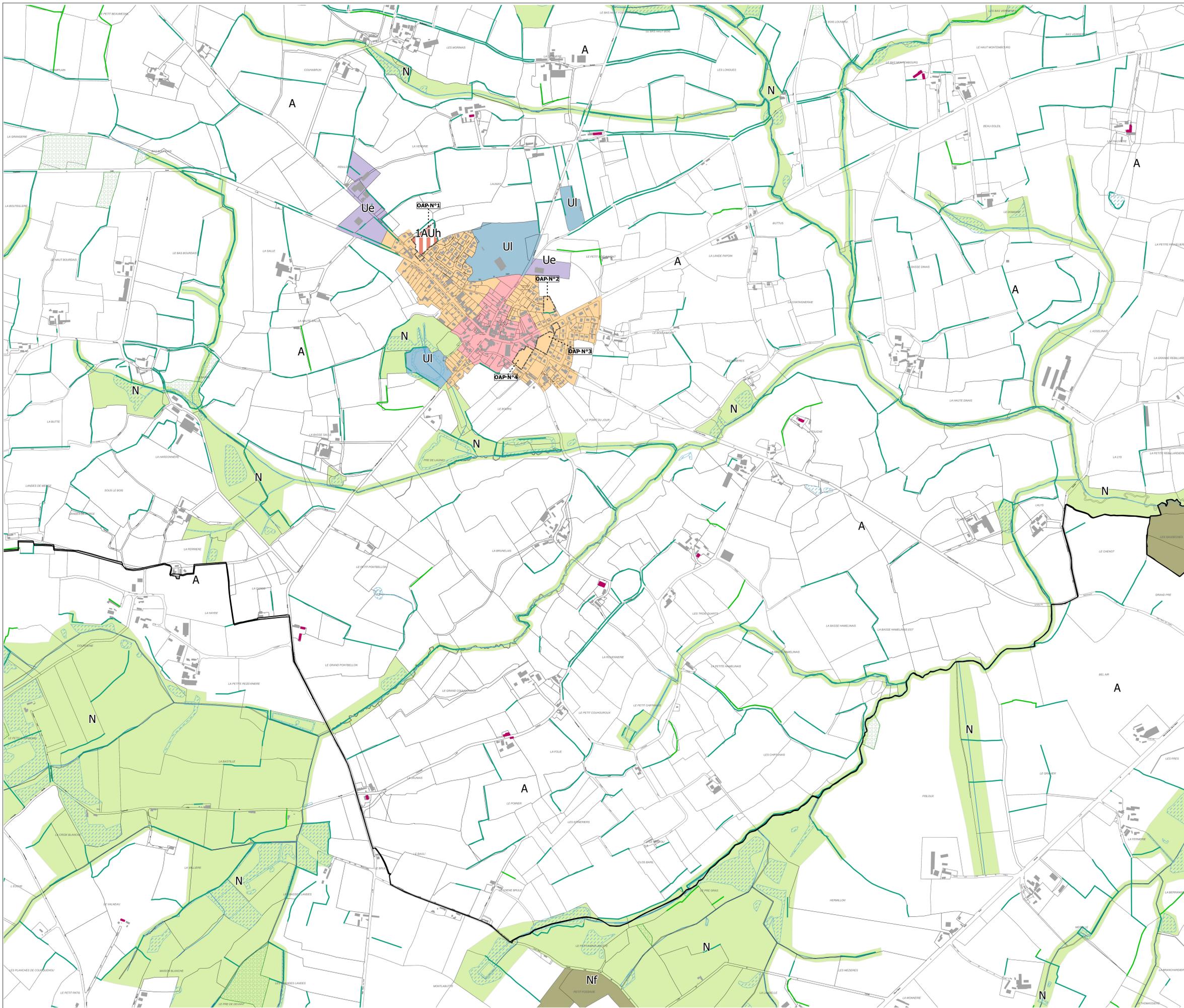
**ZONAGE**

- Zone urbaine**
-  Ua : Tissu urbain ancien
  -  Uai : PPRi de l'agglomération de Chailland
  -  Ub : Urbaine périphérique
  -  Ue : Activités économiques
  -  Ui : Equipements collectifs
- Zone à urbaniser**
-  1AUh : A Urbaniser court terme habitat
  -  1AUI : A Urbaniser court terme équipements collectifs
  -  1AUe : A Urbaniser court terme activités économiques
  -  2AUh : A urbaniser long terme habitat
  -  2AUe : A Urbaniser long terme activités économiques
- Zone naturelle**
-  N : Naturelle
  -  Ni : Naturel équipements de loisirs
  -  Nmoto : Naturelle moto-cross
  -  Np : Naturel protégé
  -  Ng : Naturel accueil des gens du voyage
  -  Nc : Naturel camping d'Andouillé
  -  Nf : Naturel forestier
  -  Nm : Naturel mixte d'habitat et d'activités (agricole et/ou artisanales)
- Zone agricole**
-  A : Agricole
  -  Ap : Agricole sans aucune construction
  -  Am : Agricole mixte d'habitat et d'activités (agricole et/ou artisanales)
  -  Ae : Agricole équestre

**LISTE DES EMPLACEMENTS RESERVES**

Le tableau des emplacements réservés présente uniquement ceux visibles sur le plan ci-contre.

N°	LIBELLE	COMMUNE	BÉNÉFICIAIRE	SURFACE (en m²)
----	---------	---------	--------------	-----------------



Département de la Mayenne



COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'ERNEE

COMMUNE DE SAINT-PIERRE-DES-LANDES

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Règlement graphique // PLAN N°4



Plan du territoire  
Echelle 1/5 000e



PLUi arrêté le : 4 mars 2019

PLUi approuvé le : 25 novembre 2019



PRIGENT & ASSOCIÉS  
Atelier d'urbanisme  
106A rue Eugène Pottier 35 000 RENNES  
Tel : 02 99 78 28 19  
Fax : 02 99 78 37 17